



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 8 avril 2021

DÉLIBÉRATION

N° 48 - 08.04.2021

En exercice... 28

Présents..... 23

Votants..... 28

Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES**

**17. FINANCES**

**BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE**

**Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 8 avril,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), Mme Peggy LUTON (donne pouvoir à M. Patrick RATYTON), M. Marc CHAIGNE (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK).

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc CHENE**

AR PREFECTURE

017-241700459-20210408-D202148-DE  
Reçu le 14/04/2021

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 8 avril 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 48 - 08.04.2021

En exercice... 28

Présents..... 23

Votants..... 28

Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES**

**17. FINANCES**

**BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE**

**Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 2224-1 et L. 2224-2,

Vu l'instruction comptable M4,

Considérant que le fonctionnement du service cinéma-spectacle exige la réalisation d'un nouveau bâtiment, qui en raison de son importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peut être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

Considérant que la Communauté de communes de l'Ile de Ré a transféré sur ce budget annexe l'action culturelle de la collectivité ;

Considérant que le budget annexe cinéma-spectacle a un besoin de financement de 900 000€ ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de communes de l'Ile de Ré au budget annexe Cinéma-spectacle d'un montant de 900 000€.**

Affichée le : 14 avril 2021

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210408-D202148-DE

Reçu le 14/04/2021